

## Conseil d'administration du 6 juillet 2017

\_\_\_\_\_

## Délibération n° 2017 - 15

relative à la mise en place d'une politique de rémunération des personnels en contrat de droit public à l'ANCOLS

\_\_\_\_\_

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE DU LOGEMENT SOCIAL

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2, I 8°; R. 342-3 3<sup>ème</sup> alinéa; R. 342-8;

Vu le projet présenté par le Directeur général.

## DÉCIDE

<u>Article unique</u>: le conseil d'administration arrête les principes de la politique de rémunération des agents non titulaires de droit public et fonctionnaires détachés sur contrat, dont les décisions individuelles seront visées, chaque année par le contrôleur budgétaire.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris la Défense, le 6 juillet 2017 Le Président du conseil d'administration

Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.